

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MAI 2020 à 17 H 30**

Présents : FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas, BOCHE Sylvain, BOCHET Mathias, DUVERNEY-GUICHARD Jean-Noël, PEYRUT Florence, PICOT Anne-Marie, ERNANDEZ Dorothee, BERTRAND Fernand, TROCHET Guillaume, DELEGLISE Benjamin.

Secrétaire de séance : Thomas TARAVEL

LE CONSEIL MUNICIPAL :

1. **Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– M. Patrice FONTAINE : 11 voix (onze)

M. Patrice FONTAINE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

2. **Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

DECIDE la création de trois postes d'adjoints.

3. **Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 fixant à trois le nombre d'adjoints,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– M. Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD : 11 voix (onze)

M. Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– M. Thomas TARAVEL : 11 voix (onze)

M. Thomas TARAVEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– M. Benjamin DELEGLISE : 11 voix (onze)

M. Benjamin DELEGLISE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 05.

Le Maire

Patrice FONTAINE
